

Paris, le 31 août 2010

Communiqué de presse

114 rue de Vaugirard
75006 PARIS
33 (0)1 45 44 48 25
man@nonviolence.fr
www.non-violence.fr

Arme atomique : la France hors-la loi !

Le MAN soutient les 7 citoyens qui comparaîtront le 8 septembre 2010 devant le Tribunal de Grande Instance de Mont de Marsan pour avoir occupé un radar au Centre d'essai de lancement de missiles (CELM) de Biscarosse, le 1^{er} décembre 2009. En perfectionnant sa force de frappe atomique, la France se rend coupable de préparation de crime contre l'humanité. En violant ouvertement l'article 6 du Traité de Non-Prolifération nucléaire (TNP), qu'elle a signé, la France décide de se placer en dehors de la légalité internationale.

Depuis 2006, des « inspecteurs citoyens » en lien avec le collectif « Non au missile M51 » se substituent à l'inaction de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), pour venir constater et dénoncer la violation par la France de ses engagements internationaux en matière de non-prolifération nucléaire. Rappelons que la France a ratifié le TNP qui engage notamment les Etats détenteurs de l'arme atomique à « poursuivre de bonne foi des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire ». Or le centre d'essai des Landes est l'un des lieux où la France modernise au contraire sa force de frappe atomique.

Soixante-cinq ans après les massacres de Nagasaki et Hiroshima, en mettant en œuvre des moyens importants pour perfectionner sa capacité de frappe atomique, la France se rend coupable de préparation de crime contre l'humanité. Ce sont nos impôts qui paient ce crime. En ne faisant rien pour l'empêcher, les citoyens français s'en rendent complices.

C'est pourquoi le MAN salue le courage de celles et ceux qui osent agir pour afficher leur désaccord avec cette politique. Il soutient leur action et affirme sa solidarité avec les 7 prévenu-e-s qui ont tenté d'empêcher le 4^e tir d'essai du missile M51 le 1^{er} décembre 2009. Ces citoyens ont agi par la désobéissance civile à visage découvert et de manière non-violente, pour dénoncer une violation du droit international.

Le débat démocratique sur les moyens de notre Défense doit être réouvert au plus vite, et réapproprié par la société dans son ensemble : c'est un appel en ce sens que lancent les inspecteurs citoyens par leur action. Il serait dérangeant que la seule réponse apportée par les autorités soit la répression.

Le MAN appelle l'Etat français à respecter ses engagements internationaux et notamment l'article 6 du Traité de Non-Prolifération nucléaire, en s'engageant sans délai et de bonne foi dans le désarmement de son arsenal nucléaire. Il n'y a aucun sens à exiger des autres pays qu'ils ne se dotent pas d'armes nucléaires sans commencer par agir résolument en faveur de notre propre désarmement nucléaire.

Le nucléaire civil et le nucléaire militaire étant organiquement liés, il est nécessaire, pour faire cesser la prolifération nucléaire militaire, d'arrêter la production et la vente de réacteurs civils. C'est la sortie du nucléaire qu'il faut envisager.

D'autres moyens plus démocratiques et civilisés de Défense sont possibles, il ne tient qu'à nous de les promouvoir en prenant les moyens de les étudier et de les rendre possibles.

Contact : Guillaume Gamblin 04.78.28.31.03